Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1707

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public

domainepublic.ch

La laïcité de la Rome protestante

La Constitution genevoise réserve aux laïques le droit d'être élus à la Cour des comptes. Le Conseil fédéral conteste cette disposition qui va à l'encontre de la liberté religieuse et du pluralisme caractéristiques des sociétés contemporaines.

C'est rarissime. Les Chambres fédérales pourraient refuser d'accorder leur garantie à une partie d'une disposition de la Constitution genevoise. Selon le Conseil fédéral, l'alinéa qui réserve aux «électeurs laïques» le droit d'être élus à la Cour des comptes viole la liberté religieuse garantie par la Constitution fédérale. La disposition litigieuse ne concerne qu'un des aspects de la révision constitutionnelle instaurant une Cour des comptes, acceptée par le peuple genevois fin 2005 et non contestée. Quoi qu'il arrive, les magistrats fraîchement élus devraient donc entrer en fonction au début de l'année prochaine.

Jusqu'ici, le fait que la Constitution réserve aux «laïques» le droit de siéger dans la nouvelle institution chargée de contrôler les finances publiques n'avait pas véritablement fait débat. D'ailleurs, la République, plutôt empruntée, a été incapable d'en communiquer à Berne les raisons. Le rapport de la commission du Grand Conseil qui a préparé la révision constitutionnelle est aussi muet sur cette question. Reste que le texte voté exclut les ecclésiastiques de la possibilité - certes théorique - de siéger à la Cour des comptes.

Une telle exclusion n'est plus compatible avec la liberté religieuse, affirme le Conseil fédéral. La Suisse a désormais abandonné toute trace de l'anticléricalisme radical qui avait marqué la création de l'Etat fédéral. Au contraire de la précédente, la Constitution fédérale de 1999 n'interdit plus aux ecclésiastiques de siéger au Conseil national. Le respect des convictions religieuses doit l'emporter sur une conception entièrement laïque de l'Etat. Pour le gouvernement, la disposition genevoise «va à l'encontre du pluralisme, qui empreint aujourd'hui notre société et se traduit dans la composition des autorités». Le sort de cet alinéa paraît donc scellé.

Genève doit encore faire des arbitrages délicats entre respect des différentes religions et principe de laïcité. Ainsi en va-t-il de la nécessaire révision de la loi sur les cimetières. Elaborée en plein «Kulturkampf», cette loi de 1876 qui interdit tout carré confessionnel et tout cimetière privé, viole la Constitution fédérale selon l'avis de la plupart des experts.

(ad) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

L'université de Shanghai livre son classement des hautes écoles où la recherche compte davantage que l'enseignement.
page 2

Le commerce extérieur montre que les riches s'enrichissent tandis que d'autres perdent leur pouvoir d'achat.
page 3

Les prix suisses devraient s'adapter aux standards européens.
page 4

Les limites à la liberté d'expression n'entravent pas la recherche historique.
page 5

Le microcrédit envahit l'Europe.
page 6

Le chômage discrimine les femmes.
page 7

Cyberdémocratie

Voilà un régime marqué par une défiance croissante à l'égard des personnes et des idées politiques, par une volonté de casser tous les échelons entre la base populaire et le sommet gouvernemental. Il s'agit d'avoir un accès immédiat aux candidats et aux élus depuis son ordinateur. C'est la démocratie directe façon «web & blog».

Edito page 3

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

27 octobre 2006
Domaine Public nº 1707
Depuis quarante-trois ans,
un regard différent sur l'actualité